

Appel à Candidature (Relance)

La Direction Générale relance l'appel à candidature en interne pour l'accès au poste de **Chef de Division Ressources** au niveau de la Direction Régionale Kénitra Khémisset relevant du Pôle Réseau/ Direction Générale Adjointe Assuré & Affilié.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profils requis	Compétences
<p>Chef de Division Ressources/</p> <p>Direction Régionale Kénitra Khémisset/</p> <p>Pôle Réseau</p>	<p>-Chef d'Agence, Chef de Division et assimilé ;</p> <p>Ou</p> <p>-Chef de Service ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ;</p> <p>Ou</p> <p>-Cadre de formation Bac+3 (licence ou équivalent) minimum, ayant une ancienneté(*) d'au moins 6 ans à la CNSS.</p>	<p>-Connaissance des métiers et de l'organisation de la CNSS ;</p> <p>-Connaissance de la réglementation régissant les marchés publics ;</p> <p>-Connaissance des techniques de la gestion administrative du personnel ;</p> <p>-Maîtrise des techniques de la comptabilité générale et budgétaire ;</p> <p>-Maîtrise des outils de reporting ;</p> <p>-Connaissance des outils informatiques ;</p> <p>-Capacité à encadrer, animer et superviser une équipe de travail ;</p> <p>-Capacité organisationnelle ;</p> <p>-Qualités relationnelles ;</p> <p>-Capacités d'analyse et esprit de synthèse.</p>

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2022@cnss.ma** au plus tard le **09 Janv 2023** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général